



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture du Gard
Service Interministériel de Défense et de Protection civile
Réf. : CAB/SIDPC/SB
Affaire suivie par Stéphanie Bauzon
☎ 04.66.36.40.61 - 📠 04.66.29.68.20
courriel : stephanie.bauzon@gard.gouv.fr

Le Préfet du Gard

à

Monsieur le Maire de Uzès

Nîmes, le - 7 NOV. 2014

Objet : Publication de l'arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – inondations et coulées de boue du 9 au 11 octobre 2014

P.J. : Copie du journal officiel

J'ai l'honneur de vous informer que l'arrêté interministériel du 4 novembre 2014 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle de votre commune suite aux inondations du 9 au 11 octobre 2014 a été publié au journal officiel du 7 novembre 2014.

Je vous rappelle que les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la date de publication de cet arrêté au journal officiel pour prendre contact avec leur compagnie d'assurance.

Je vous remercie de bien vouloir porter cette information à la connaissance de vos concitoyens.

Le Préfet



Didier MARTIN